

L'homme et l'animal, 11-16 avril 2016, Rouen

Session :

- II. L'animal, objet d'étude et sujet de loisir
- II.1 L'animal objet d'étude
- II.1.4. L'animal modèle

Définir le statut d'une espèce animale : de la norme institutionnelle à l'appréciation individuelle

Sarah Bortolamiol - CNRS - UMR 7533 LADYSS, UMR 7206 Eco-anthropologie et Ethnobiologie

Marianne Cohen - Université Paris IV - UMR 8185 ENeC

Laurent Simon - Université Paris I - UMR 7533 LADYSS

Richard Raymond - CNRS - UMR 7533 LADYSS, UMR 7206 Eco-anthropologie et Ethnobiologie

Vincent Godard - Université Paris 8 - UMR 7533 LADYSS

Sabrina Krief - Muséum national d'Histoire naturelle - UMR 7206 Eco-anthropologie et Ethnobiologie

La proximité entre hommes et animaux sauvages, favorisée par l'anthropisation croissante des milieux, contribue à renouveler le débat sur le statut des espèces animales. Celui-ci est fonction des menaces qui pèsent sur la survie d'une espèce et de l'appréciation des populations.

Dans le parc national de Kibale (Ouganda), les animaux sauvages protégés (chimpanzés *Pan troglodytes schweinfurthii*, éléphants *Loxodonta africana*), sortent parfois de la forêt pour piller les jardins avoisinants alors que l'accès de la forêt est interdit aux populations humaines.

Dans certaines villes européennes, et dans une moindre mesure dans l'Est parisien, la présence du renard (*Vulpes vulpes*) est observée hors des territoires ruraux. Jusqu'à récemment, l'espèce était considérée comme nuisible en Ile-de-France.

Notre étude des territoires de chaque espèce (humaine et non-humaine) autant que les statuts et les représentations qui leur sont associés (Sebitoli : 42 entretiens semi-directifs, Paris : une centaine de questionnaires) tente de mieux cerner les enjeux de la coexistence des animaux et des hommes par une mise en regard de ces deux cas d'étude contrastés.